

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2024/09-1
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX
Du 12 Septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15 Votants : 15

Présents : 12 Suffrages exprimés : 12

L'an deux mille vingt-quatre et le douze septembre à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SAVOT Dominique, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BERTHET Paul, CHEVRIER Fabrice, CONSTANT Bruno, COUDURIER-FAURE Christiane, DESMARIS Christian, DEVEYLE Arnaud, FAURITE Séverine, GROSBON Béatrice, KONEY Amandine, Mallory PAGNEUX, Mélanie TATON.

Absents excusés : FONTAINE Vanessa, LACOUR Delphine, PAQUELET Damien

Date de convocation : 5 Septembre 2024

Madame Béatrice GROSBON a été élue secrétaire de la séance.

Il n'y a pas de remarque sur le précédent compte rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Point à ajouter : Courrier location terrain communal de Mme BERTHAUD

COMMISSIONS FINANCES ET SOCIALES

Décision modificative n° 1 – Budget assainissement

Monsieur le Maire informe son conseil que lors de l'établissement du budget 2024, il n'a pas été mis de crédit au chapitre 131/13.

Il est donc nécessaire d'augmenter l'article 131/13 de la section des recettes d'investissement de 16 950 € et d'augmenter l'article 2156/041 de section des dépenses d'investissement de 16 950 €.

DEPENSES Section Investissement	RECETTES Section Investissement
Article 2156/021 : + 16 950 €	Article 131/13 : + 16 950 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Compétence de délivrance d'une autorisation d'urbanisme

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en l'application de l'article L422-7 du code de l'urbanisme « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Considérant que Monsieur le Maire a déposé une demande de déclaration préalable n° DP 00110224D0032, en date du 06 Août 2024, il appartient au Conseil Municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision et se prononcer sur la délivrance de ladite déclaration préalable.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du dépôt par Monsieur le Maire d'une demande de déclaration préalable référencée DP 00110224D0032, déposée en mairie le 09 Août 2024.
- **DESIGNE** Monsieur Paul BERTHET, adjoint au maire, en application de l'article L422-7 du code de l'urbanisme et le charge de prendre la décision et se prononcer sur la délivrance de la déclaration préalable à l'issue de la phase d'instruction.

Garantie avec la Caisse des dépôts et consignations pour le financement du contrat de prêt n° 159924

Vu le rapport établi par Monsieur le Maire à son Conseil.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n° 159924 en annexe signé entre SEMCODA, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

L'assemblée délibérante de la Commune de CHEVROUX accorde sa garantie à hauteur de 30 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 007 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 159924 constitué de 4 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 302 100 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre de contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à se libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes du contrat de prêt n° 159924
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention du prêt destiné à financer l'opération d'acquisition en l'état futur d'achèvement de 7 logements PLUS et 1 logement PLAI « Le Mobilis ».

Point financier et avancement budgétaire

Monsieur le Maire fait un point financier et avancement budgétaire du budget principal et du budget assainissement, à son Conseil, pour ce dernier trimestre 2024.

Rentrée scolaire

Monsieur le Maire informe son Conseil que la rentrée s'est bien passée.

Conseil Municipal des Jeunes

Madame l'Adjointe au maire informe le Conseil qu'une réunion est prévue mercredi 18 Septembre à 17h00, pour proposer un programme pour l'année scolaire à venir (CCAS, après-midi avec le Club des anciens, chasse aux œufs pour pâques).

COMMISSION DES BATIMENTS, ROUTES ET CHEMINS

Aménagement cours de l'école

Monsieur le Maire informe son Conseil que trois arbres doivent être remplacés, pendant les vacances de la Toussaint. Une inauguration est prévue le samedi 23 novembre à 11h00.

Fleurissement

Monsieur le Maire informe son Conseil que le comité de reconnaissance est passé dans la commune le 07 août.

Etude pour un passage en LED du Stade

Monsieur le Maire informe son Conseil qu'une étude doit être faite afin de voir si les pylônes sont conformes pour un éventuel passage en LED.

Cependant, une étude financière doit être faite en même temps (plan de financement, demande de subvention).

Opération qui sera peut-être faite sur le budget 2025.

Terrain agricole communal

Monsieur le Maire informe son conseil que Madame Bernadette BERTHAUD cesse son activité agricole. Une publicité étant obligatoire, celle-ci à l'affichage pour tout le mois de Septembre.

COMMISSION RENOVATION BÂTIMENT MAIRIE

ADAP Bâtiment mairie – Avancement du projet

Monsieur l'adjoint Maire informe le conseil que le permis de construire est en cours d'instruction.

COMMISSION CHEMINEMENT CENTRE BOURG

Avancement du chantier

Monsieur le Maire informe le conseil que le reprofilage de chaussée doit être effectué du 30 septembre au 10 octobre sur la RD 58 (mise en place d'une circulation alternée).

URBANISME

Dossiers en cours

- **5 Déclarations Préalables ont reçu un avis favorable**
 - o DP 001 102 24 D 0029 – Mr Christian ROLLAND – D1379 – Mur de clôture
 - o DP 001 102 24 D 0033 – Mr Corentin LAUTISSIER - D1515 – Installation panneaux solaires
 - o DP 001 102 24 D 0034 – Mr David SOUFFLET – D1385 – Pose d'un portail
 - o DP 001 102 24 D 0035 – Mr Fabrice CHEVRIER – A1092 – Pose pergola
 - o DP 001 102 24 D 0036 - Mr Fabrice CHEVRIER – A1092 – Clôture
- **3 Permis de construire ont reçu un avis favorable**
 - o PC 001 102 19 D 0011 M01 – Mr Orlando MAGALHAES – D1322 – Création terrasse
 - o PC 001 102 24 D 0010 – Commune de CHEVROUX – A741 – Rénovation mairie
 - o PC 001 102 24 D 0011 – EARL de Drenouille – C374 - Construction bâtiment de stockage

Objet : Viabilisations des 3 terrains – Route de Pont de Vaux

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil, la délibération prise le 28 mai 2024 (n° 2024/05-1-5), concernant la fixation des prix des 3 lots à bâtir dont la commune est propriétaire.

Il informe son Conseil, que compte tenu des difficultés des futurs propriétaires pour la gestion de tous les raccordements, la commune se chargera d'entreprendre les démarches nécessaires aux différents raccordements et de faire effectuer les différents travaux nécessaires.

Une convention avec chaque futur propriétaire est établie afin de spécifier que la commune se charge de payer les différentes entreprises et le refacturera aux propriétaires.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que les demandes et travaux de raccordement soient effectués par la commune
- **ACCEPTE** que des conventions soient établies avec les futurs propriétaires
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant au dossier

COMMISSIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Compte rendu du conseil communautaire

Monsieur le Maire fait un résumé et demande au Conseil s'il a des questions à la suite de l'envoi des différents comptes rendus de commissions.

COMMISSIONS COMMUNICATION, FÊTES ET CEREMONIES

Compte rendu Fête de CHEVROUX

Monsieur le Maire rappelle son Conseil que la fête de CHEVROUX a eu lieu le 30 Août. 260 repas ont été vendus.

Divers

Monsieur le Maire présente à son conseil des différents courriers :

- Dossier d'information de BOUYGES relatif aux sites de radiotéléphonie mobile pour une évolution vers la 5G
- Courrier pour une demande de prêt de salle de Mme Vanessa TARDY BOUTON

La date du prochain conseil municipal a été fixé au jeudi le 10 Octobre 2024.

NOM – PRENOM	SIGNATURE	NOM – PRENOM	SIGNATURE
BERTHET Paul		GROSBON Béatrice	
CHEVRIER Fabrice		KONEY Amandine	
CONSTANT Bruno		LACOUR Delphine	Excusée
DESMARIS Christian		PAQUELET Damien	Excusé
DEVEYLE Arnaud		PAGNEUX Mallory	
COUDURIER FAURE Christiane		SAVOT Dominique	
FAURITE Séverine		TATON Mélanie	
FONTAINE Vanessa	Excusée		